



## Indivision et impôts et entretien

Par **acipm**, le **01/06/2014** à **14:14**

Bonjour,rrnrrnSuis-je en droit de ne plus payer les impôts ni entretenir une parcelle (en zone UBA)(ce que j'assume seule);rrnrsachant que nous sommes 30 indivisaires.rnrnDois-je obligatoirement prévenir les autres indivisaires? Peuvent t-ils m'exposer à des poursuites si je ne les préviens pas? rnrnQuels sont les risques que j'encourent (s'il y en a)?rnrnDois-je prévenir la mairie, étant donné qu'il y a des voisins.rnrn C'est une succession non réglée depuis 60 ans.rnMerci pour votre réponse.